

Note de présentation du budget primitif 2025

Comité syndical du 12 février 2025

Table des matières

1. Introduction	3
2. Structure du budget primitif	6
A. La section de fonctionnement	7
a) Les dépenses de fonctionnement	8
b) Les recettes de fonctionnement	10
c) Les actions de fonctionnement prévues en 2025	11
• Les actions de fonctionnement en dépenses, par thématique, prévues en 2025	11
• Les actions de fonctionnement, par thématique, prévues en 2025 – détail recettes et restes à charge envisagés	13
• Les actions de fonctionnement, par thématique, prévues en 2025 – détail par action	14
B. La section d'investissement	15
a) Les dépenses d'investissement	16
b) Les recettes d'investissement	17
c) Les actions d'investissement par thématique, prévues en 2025	18
• Les actions d'investissement, prévues en 2025, par thématique, inscrites en dépenses aux chapitres 20, 21, 23 et 45	18
• Les actions d'investissement, prévues en 2025, par thématique, inscrites en recettes aux chapitres 13, 21 et 45	19
• Les actions d'investissement, prévues en 2025, par thématique – détail recettes et restes à charge envisagés	20
• Les actions d'investissement, prévues en 2025, par thématique - détail par action	21
3. Les autorisations d'engagement – crédit de paiement (AE/CP) et autorisations de programme/crédit de paiement (AP/CP) 2025	22
a) En fonctionnement – AE/CP	22
b) En investissement – AP/CP	23

1. Introduction

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 précise les modalités de mise en ligne de ces informations des collectivités territoriales auprès du public : les documents d'informations budgétaires et financières doivent être mis en ligne sur le site internet dans un délai d'un mois à compter de l'adoption en séance du comité syndical, dans les conditions garantissant leur accessibilité intégrale sous un format non modifiable et leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant. Ils doivent être accessibles gratuitement et facilement par le public.

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes. Chaque section – fonctionnement et investissement – doit être équilibrée, conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité publique.

Il respecte les principes budgétaires : antériorité, annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre et sincérité.

La structure d'un budget primitif comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :
 - ✓ les charges à caractère général (contrats de prestation de service, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures ...),
 - ✓ les charges de personnel,
 - ✓ les charges financières liées à la dette,
 - ✓ l'autofinancement (solde excédentaire de la section de fonctionnement),
 - ✓ les dotations aux amortissements, provisions...
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :
 - ✓ impôts et taxes notamment la taxe GEMAPI (pour Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations),
 - ✓ dotations de l'Etat, de l'agence de l'eau, du Département, ...

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :

- En dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériels durables, véhicules, le remboursement du capital de la dette, les travaux réalisés en régie...
- En recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements...

Le débat des orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 décembre 2024 a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2025.

Il a posé les bases à partir desquelles le budget a pu être construit, à savoir :

- Mettre en œuvre une politique d'investissement ambitieuse,
- Mobiliser des aides auprès d'autres organismes publics chaque fois que possible,
- Maintenir le niveau des participations statutaires des collectivités membres,
- S'appuyer sur une équipe technique complète,
- Maitriser l'évolution des dépenses de fonctionnement (charges à caractère général et les charges de personnel), tout en appliquant l'exécution de la feuille de route inscrite sur la Programmation pluriannuelle des investissements et du fonctionnement (PPI),
- Maitriser le niveau d'endettement.

L'exercice budgétaire 2024 étant achevé, les résultats définitivement arrêtés (après adoption du compte financier unique) sont intégrés dès le budget primitif 2025, ici présenté.

Le budget primitif sera soumis au comité syndical le 12 février 2025.

Pour l'exercice 2025, l'équilibre du budget primitif en dépenses et en recettes s'établit comme suit :

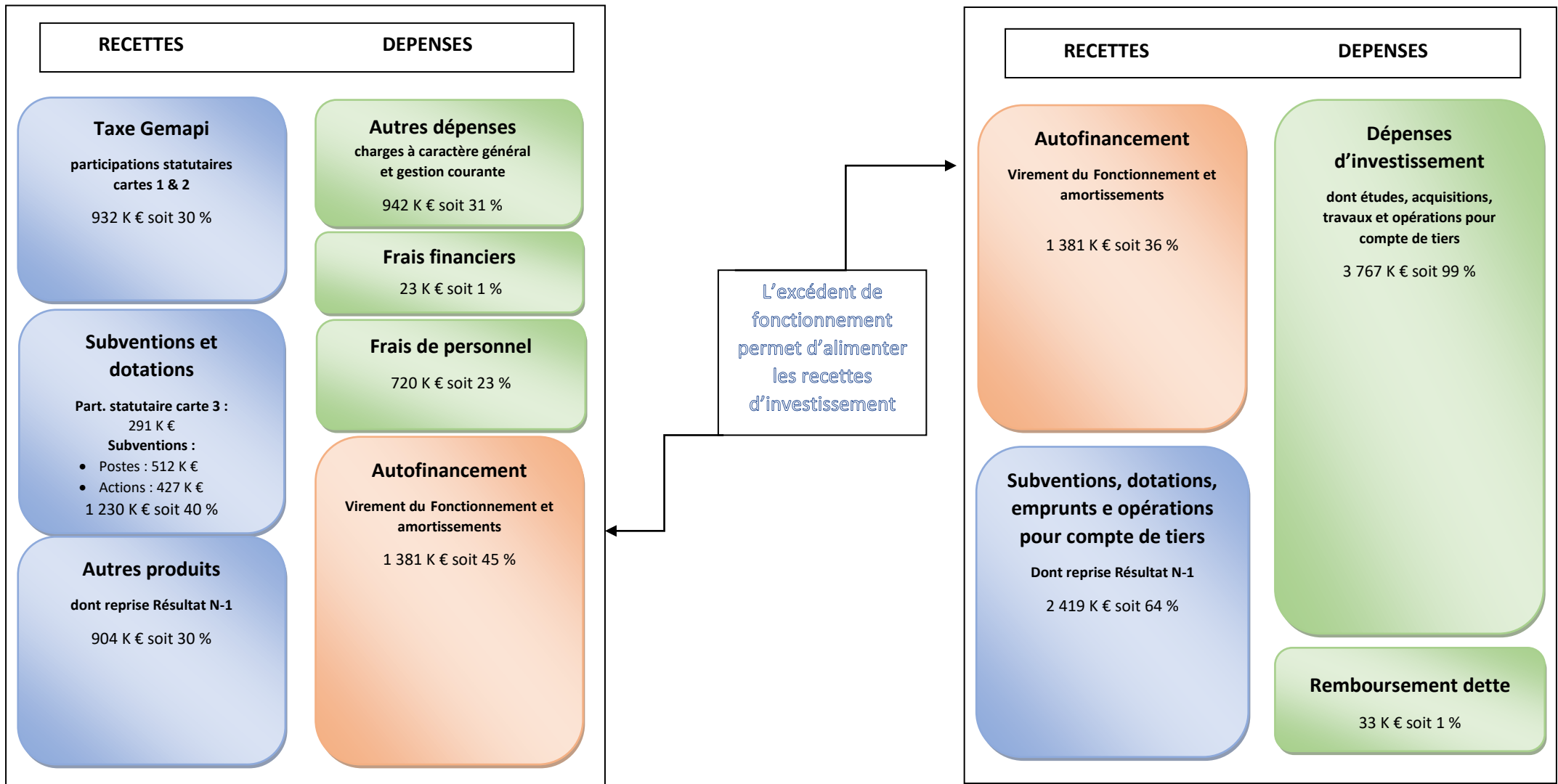
Libellés	Fonctionnement	Investissement (y compris RAR)	Total Prévisions
Budget prévisionnel	3 066 000.00 €	3 800 000.00 €	6 866 000.00 €
Pour mémoire Budget 2024 et décision modificative (DM)	3 267 000.00 €	6 742 951.65 €	10 009 951.65 €

2. Structure du budget primitif

Le budget 2025, sur l'ensemble des deux sections, s'équilibre à 6 866 000.00 €, sur la base des propositions décrites ci-dessous :

Fonctionnement = 3 066 000.00 €

Investissement = 3 800 000.00 €



A. La section de fonctionnement

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section de fonctionnement du budget principal avec une présentation par chapitres :

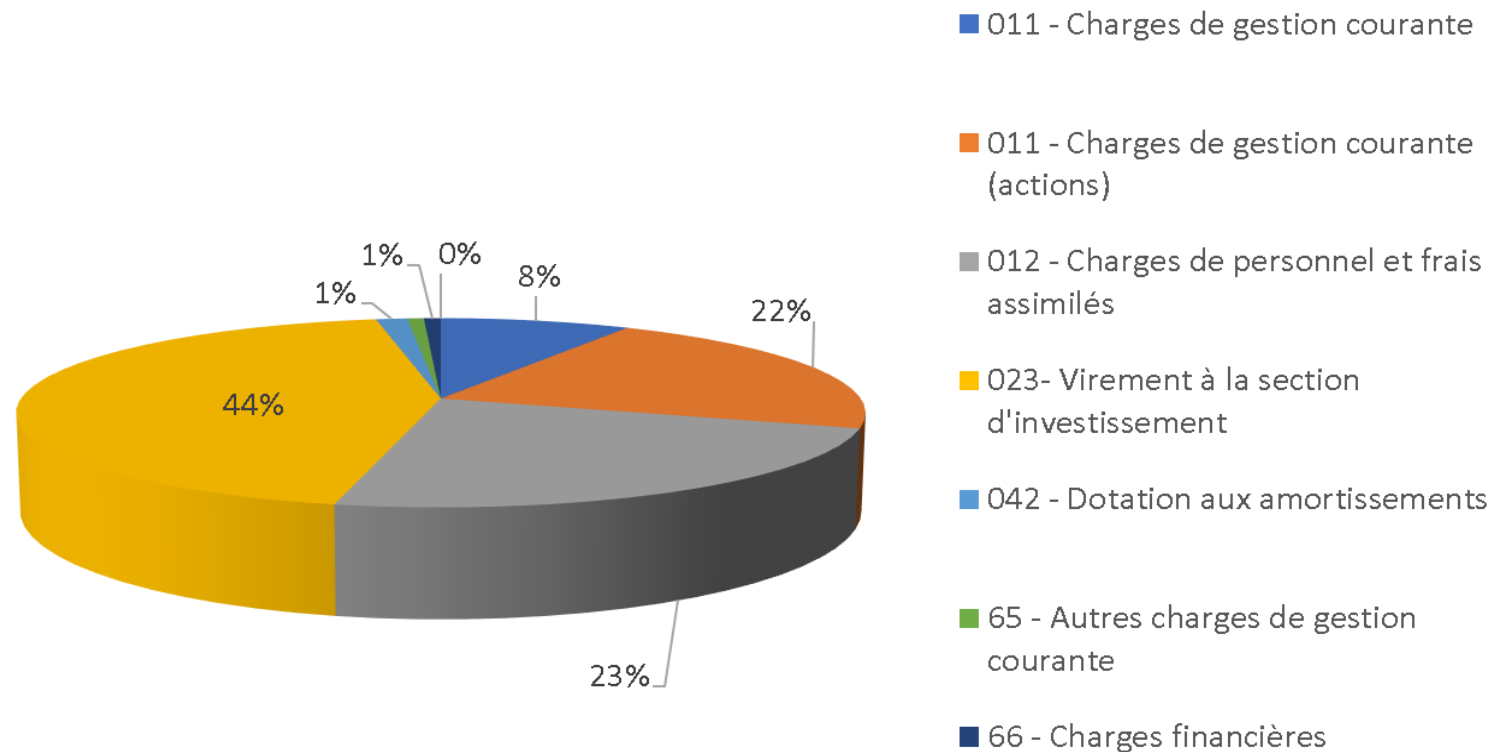
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025	Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025
011	Charges à caractère général	919 287.04	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	900 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	719 933.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	67 500.00
65	Autres charges de gestion courante	22 400.00	042	Amortissements des subventions d'équipement	4 500.00
014	Atténuations de produits	0.00	73	Impôts et taxes	932 000.00
66	Charges financières	22 700.61	74	Dotations, subventions et participations	1 162 000.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	75	Autres produits de gestion courante	0.00
042	Dotations aux amortissements et aux provisions	42 000.00	013	Atténuations de charges	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00	77	Produits exceptionnels	0.00
023	Virement à la section d'investissement	1 339 679.35			
TOTAL section de fonctionnement		3 066 000.00	TOTAL section de fonctionnement		3 066 000.00
TOTAL sans écritures d'ordre¹		1 684 320.65	TOTAL sans écritures d'ordre		2 161 500.00

¹ Écritures d'ordre : n'ont pas d'incidence sur la trésorerie du SMRD car il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu à aucun décaissement ni encaissement

a) Les dépenses de fonctionnement

Le graphique ci-dessous permet de visualiser la répartition du budget par chapitre.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2025 par chapitre



Les charges à caractère général (Chapitre 011) représentent 30 % des dépenses globales de fonctionnement. Elles regroupent les achats courants, les charges quotidiennes de fonctionnement du SMRD et les actions :

- ✓ Compte 60 : fluides, fournitures...
- ✓ Comptes 61 et 62 : les services extérieurs, prestations de service, études, assurances, entretien et maintenance,
- ✓ Compte 63 : les impôts et taxes.

Les charges de personnel (012) : Ce chapitre, représente 23 % des dépenses globales de fonctionnement. Il enregistre une évolution de + 10.40 % par rapport au budget prévisionnel 2024, conforme aux orientations proposées lors du débat d'orientations budgétaires et à la PPI. Cette hausse s'explique notamment par les incidences liées aux évolutions de carrières (avancements de grades et d'échelons des fonctionnaires), une année complète du poste de chargé de communication dont la quotité de travail passe de 50 à 60% et à la création d'un poste de chargé de mission Eau et Climat envisagé à compter du 1^{er} juillet 2025.

Évolution du chapitre 012 « Charges de personnel »

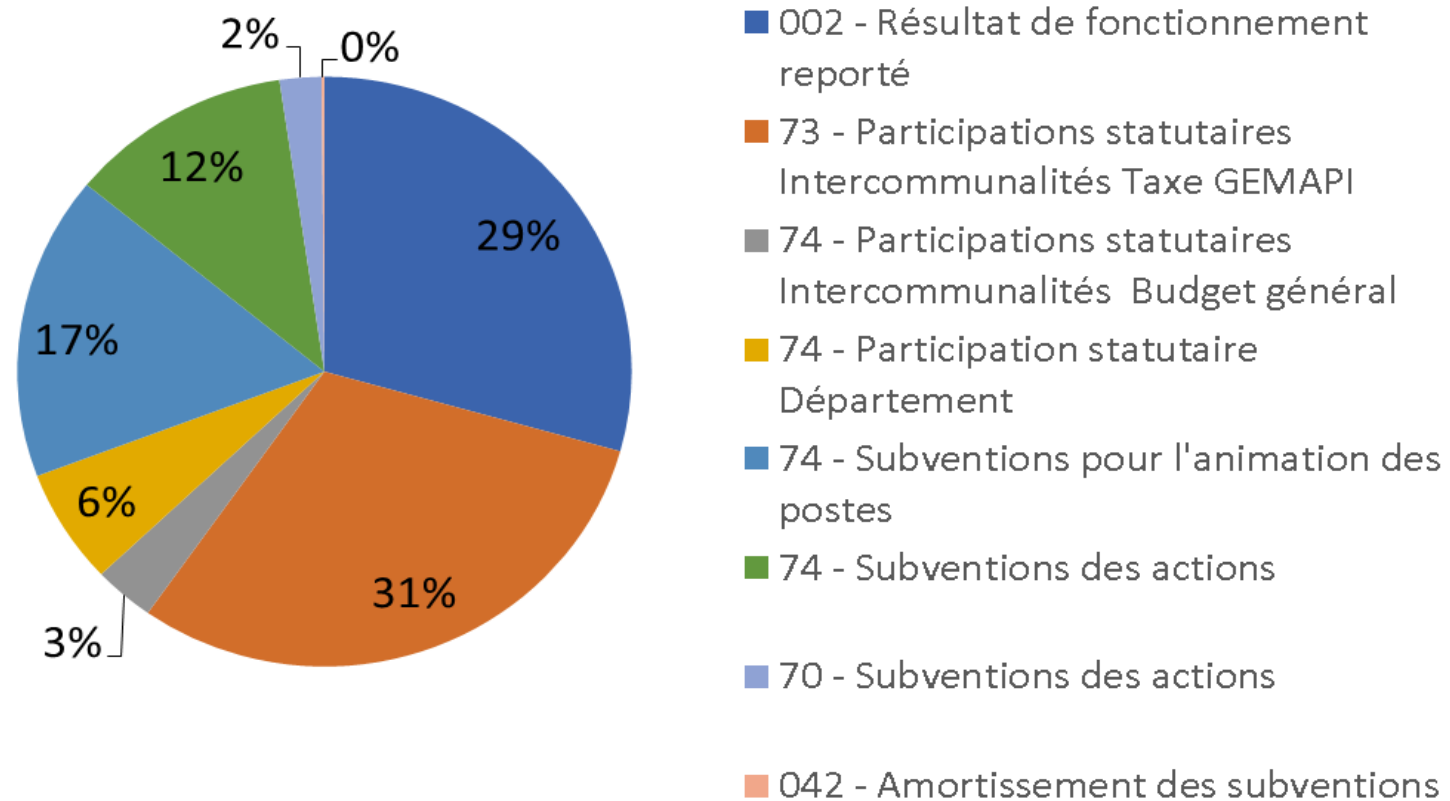
Année	Nombre d'agent	ETP (équivalent temps plein)	BP	Évol. BP à BP	CFU	Évol. CFU à CFU
2018	8	7.02	388 000	13,00%	343 069	11,31%
2019	8	7.30	389 160	0,30%	369 144	7,60%
2020	9	8.30	446 802	15,00%	422 387	14,42%
2021	9	8.11	450 000	0,72%	437 681	3,62%
2022	11	8.97	554 300	23,18%	493 498	12,75%
2023	11	9.71	587 650	6,00%	542 273	9,88%
2024	13	10.73	652 110	11,00%	616 331	13.66%
2025	12	11.32	719 933	10.40%		

Quant aux effectifs, ils affichent une hausse progressive depuis 2018 afin d'assurer les compétences confiées au SMRD et notamment avec les recrutements :

- En 2018 d'une responsable administrative et d'un technicien rivière,
- En 2020 d'un responsable du pôle Sage/Observatoire,
- En 2022 d'un chargé de mission PAPI et d'une technicienne animatrice en actions hydro-économiques,
- En 2024 d'une chargée de communication,
- En 2025 d'un chargé de mission Eau & Climat..

b) Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2025, par chapitre

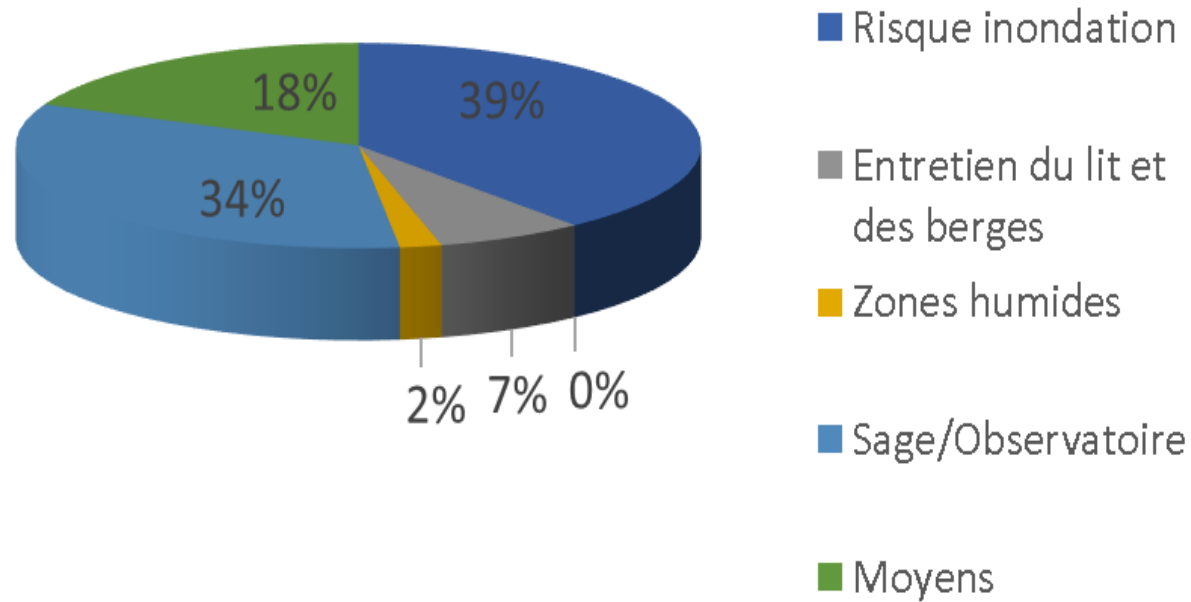


c) Les actions de fonctionnement prévues en 2025

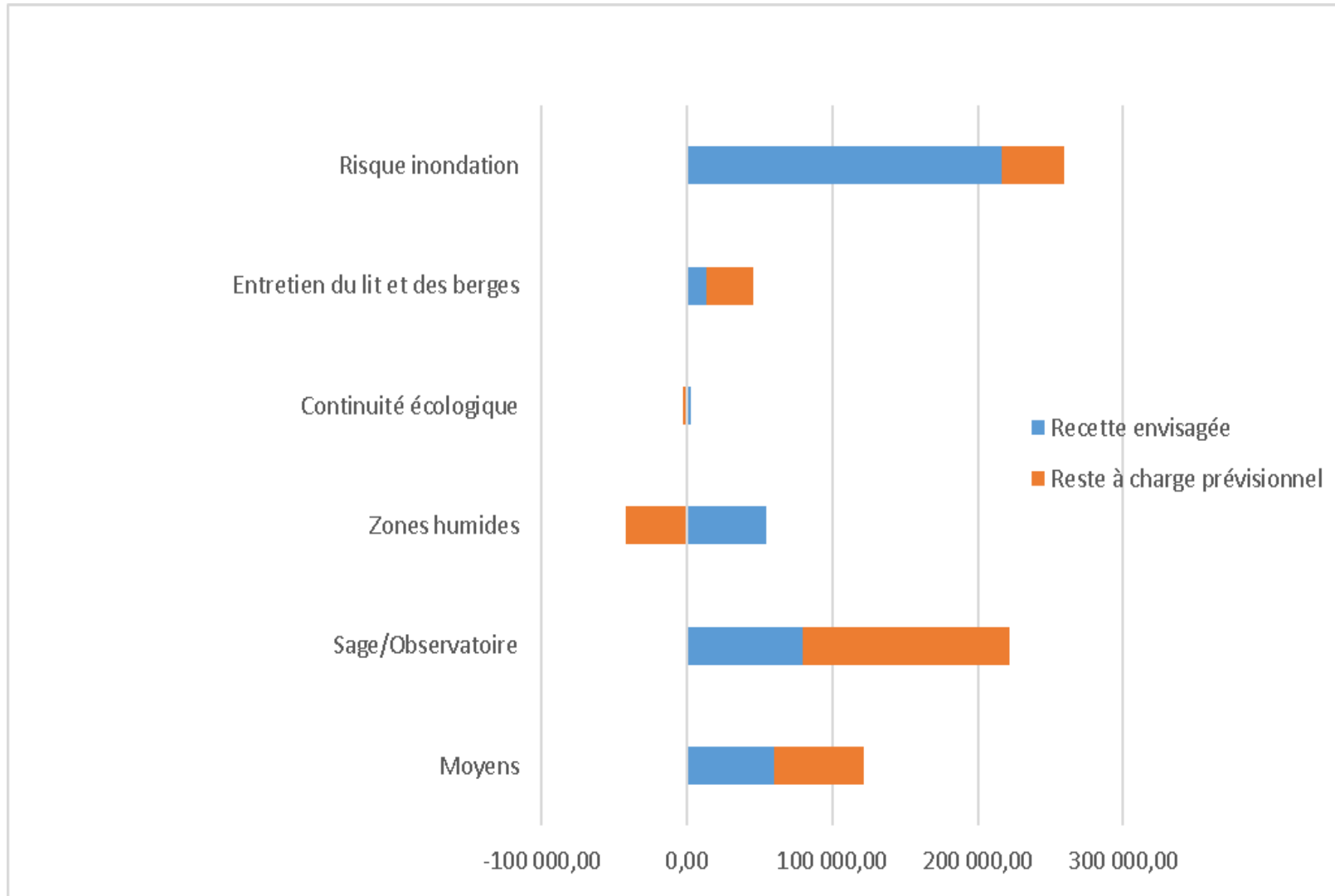
• Les actions de fonctionnement en dépenses, par thématique, prévues en 2025

Thématiques	Opérations	BP Dépenses 2025 (y compris RAR)	BP Recettes 2025 (y compris RAR)	Reste à charge 2025 (y compris FCTVA)
Risque inondation	Pièges à graviers Maravel et Tours	75 000,00	67 500,00	-7 500,00
	Etude préalable PAPI - communication (PEP 1.4)	40 000,00	32 000,00	-8 000,00
	Etude préalable PAPI - gouvernance (PEP 1.1)	20 280,00	24 399,00	4 119,00
	Etude préalable PAPI - AMO rédaction PAPI (PEP 1.3)	40 000,00	20 000,00	-20 000,00
	Stratégie de gestion des ouvrages non retenus comme SE (PEP 6.2)	84 000,00	67 200,00	-16 800,00
	Étude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Livron/Loriol (PEP 7.1)	0,00	5 000,00	5 000,00
	<i>SOUS-TOTAL Risque inondation</i>		<i>259 280,00</i>	<i>216 099,00</i>
Entretien du lit des berges	Entretien des seuils (Pues, SMARD...) et passes à poissons	5 062,50	0,00	-5 062,50
	Entretien des seuils du département	5 062,50	5 062,50	0,00
	Plan pluriannuel d'entretien PPE - insertion	36 000,00	8 750,00	-27 250,00
	<i>SOUS-TOTAL Entretien du lit des berges</i>	<i>46 125,00</i>	<i>13 812,50</i>	<i>-32 312,50</i>
Continuité écologique	Continuité écologique à Luc-en-Diois	0,00	2 500,00	2 500,00
	<i>SOUS-TOTAL Continuité écologique</i>	<i>0,00</i>	<i>2 500,00</i>	<i>2 500,00</i>
Restauration morphologique	<i>SOUS-TOTAL Restauration morphologique</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Zone humide	Plan de gestion stratégique des zones humides PGSZH	13 000,00	54 676,00	41 676,00
	<i>SOUS-TOTAL Zone Humide</i>	<i>13 000,00</i>	<i>54 676,00</i>	<i>41 676,00</i>
Sage/Observatoire	Ecodrôme	55 000,00	21 805,00	-33 195,00
	Etude SAGE Drôme 2050	0,00	48 900,00	48 900,00
	Appui à la révision du SAGE	99 000,00	0,00	-99 000,00
	Elaboration du PTGE	50 000,00	0,00	-50 000,00
	Communication institutionnelle SAGE	18 000,00	9 000,00	-9 000,00
	<i>SOUS-TOTAL Sage/Observatoire</i>	<i>222 000,00</i>	<i>79 705,00</i>	<i>-142 295,00</i>
Moyens	Actions de communication	20 000,00	10 000,00	-10 000,00
	Marché accompagnement communication	102 000,00	50 400,00	-51 600,00
	<i>SOUS-TOTAL Moyens</i>	<i>122 000,00</i>	<i>60 400,00</i>	<i>-61 600,00</i>
TOTAL		662 405,00	427 192,50	-235 212,50

- Les actions de fonctionnement en dépenses, par thématique, prévues en 2025



- Les actions de fonctionnement, par thématique, prévues en 2025 – détail recettes et restes à charge envisagés



• Les actions de fonctionnement, par thématique, prévues en 2025 – détail par action

Thématiques	Opérations	BP Dépenses 2025 (y compris RAR ²)	BP Recettes 2025 (y compris RAR)	Reste à charge 2025 (y compris FCTVA ³)
Risque inondation	Pièges à graviers Maravel et Tours	75 000,00	67 500,00	-7 500,00
	Etude préalable PAPI - communication (PEP 1.4)	40 000,00	32 000,00	-8 000,00
	Etude préalable PAPI - gouvernance (PEP 1.1)	20 280,00	24 399,00	4 119,00
	Etude préalable PAPI - AMO rédaction PAPI (PEP 1.3)	40 000,00	20 000,00	-20 000,00
	Stratégie de gestion des ouvrages non retenus comme SE (PEP 6.2)	84 000,00	67 200,00	-16 800,00
	Étude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Livron/Loriol (PEP 7.1)	0,00	5 000,00	5 000,00
	<i>SOUS-TOTAL Risque inondation</i>	<i>259 280,00</i>	<i>216 099,00</i>	<i>-43 181,00</i>
Entretien du lit des berges	Entretien des seuils (Pues, SMARD...) et passes à poissons	5 062,50	0,00	-5 062,50
	Entretien des seuils du département	5 062,50	5 062,50	0,00
	Plan pluriannuel d'entretien PPE - insertion	36 000,00	8 750,00	-27 250,00
	<i>SOUS-TOTAL Entretien du lit des berges</i>	<i>46 125,00</i>	<i>13 812,50</i>	<i>-32 312,50</i>
Continuité écologique	Continuité écologique à Luc-en-Diois	0,00	2 500,00	2 500,00
	<i>SOUS-TOTAL Continuité écologique</i>	<i>0,00</i>	<i>2 500,00</i>	<i>2 500,00</i>
Restauration morphologique	<i>SOUS-TOTAL Restauration morphologique</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Zone humide	Plan de gestion stratégique des zones humides PGSZH	13 000,00	54 676,00	41 676,00
	<i>SOUS-TOTAL Zone Humide</i>	<i>13 000,00</i>	<i>54 676,00</i>	<i>41 676,00</i>
Sage/Observatoire	Ecodrôme	55 000,00	21 805,00	-33 195,00
	Etude SAGE Drôme 2050	0,00	48 900,00	48 900,00
	Appui à la révision du SAGE	99 000,00	0,00	-99 000,00
	Elaboration du PTGE	50 000,00	0,00	-50 000,00
	Communication institutionnelle SAGE	18 000,00	9 000,00	-9 000,00
	<i>SOUS-TOTAL Sage/Observatoire</i>	<i>222 000,00</i>	<i>79 705,00</i>	<i>-142 295,00</i>
Moyens	Actions de communication	20 000,00	10 000,00	-10 000,00
	Marché accompagnement communication	102 000,00	50 400,00	-51 600,00
	<i>SOUS-TOTAL Moyens</i>	<i>122 000,00</i>	<i>60 400,00</i>	<i>-61 600,00</i>
TOTAL		662 405,00	427 192,50	-235 212,50

² Reste à Réaliser

³ Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

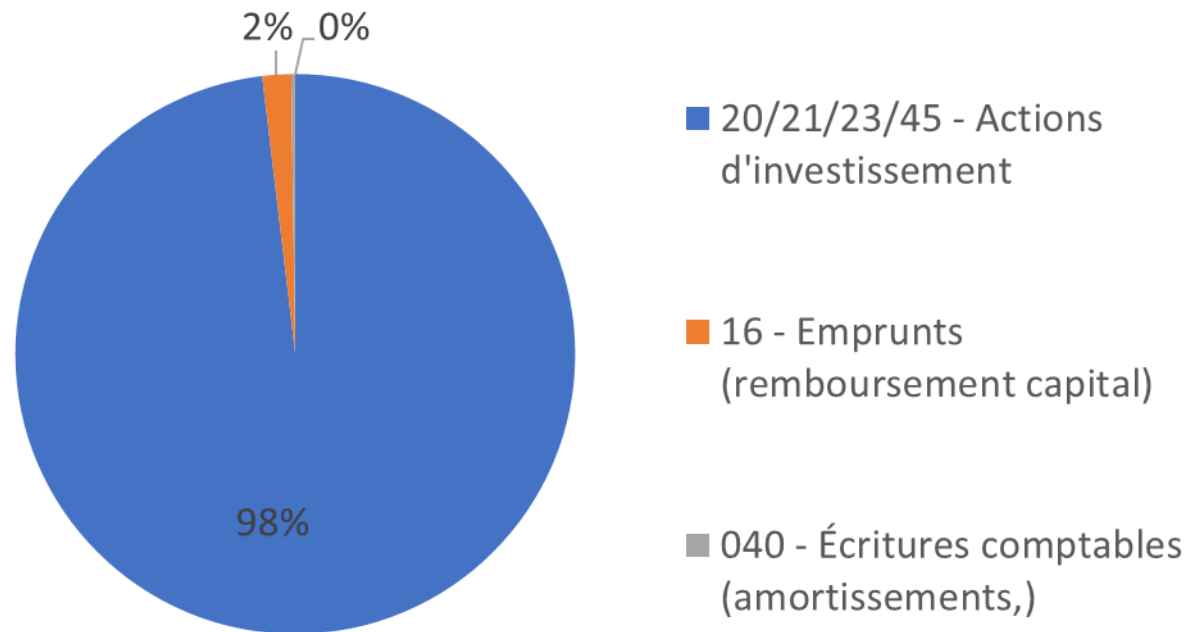
B. La section d'investissement

La section d'investissement est établie en équilibre à 3 800 K € et se présente comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025	Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025
20	Immobilisations corporelles (études)	1 218 054.33	10	Dotations, Fonds divers et réserves	1 287 034.76
21	Immobilisations Incorporelles (acquisition)	793 073.00	13	Subventions d'investissement	813 396.82
23	Immobilisations en cours (travaux)	1 724 040.65	21	Immobilisations corporelles	0.00
45	Opération compte tiers	6 284.00	45	Opération compte tiers	41 000.00
16	Emprunts et dettes	32 698.18	16	Emprunt et dettes assimilées	100 000.00
26	Créances attachées à des participations	0.00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 339 679.35
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	166 910.23
040	Op d'ordre (amortis.)	4 500.00	040	Op d'ordre (amortissement)	42 000.00
041	Opérations patrimoniales	9 978.84	041	Opérations patrimoniales	9 978.84
13	Subvention d'investissement	11 371.00			
020	Dépenses imprévues	0.00			
TOTAL section de d'investissement		3 800 000.00	TOTAL section d'investissement		3 800 000.00
TOTAL sans écritures d'ordre		3 785 521.16	TOTAL sans écritures d'ordre		2 241 431.58

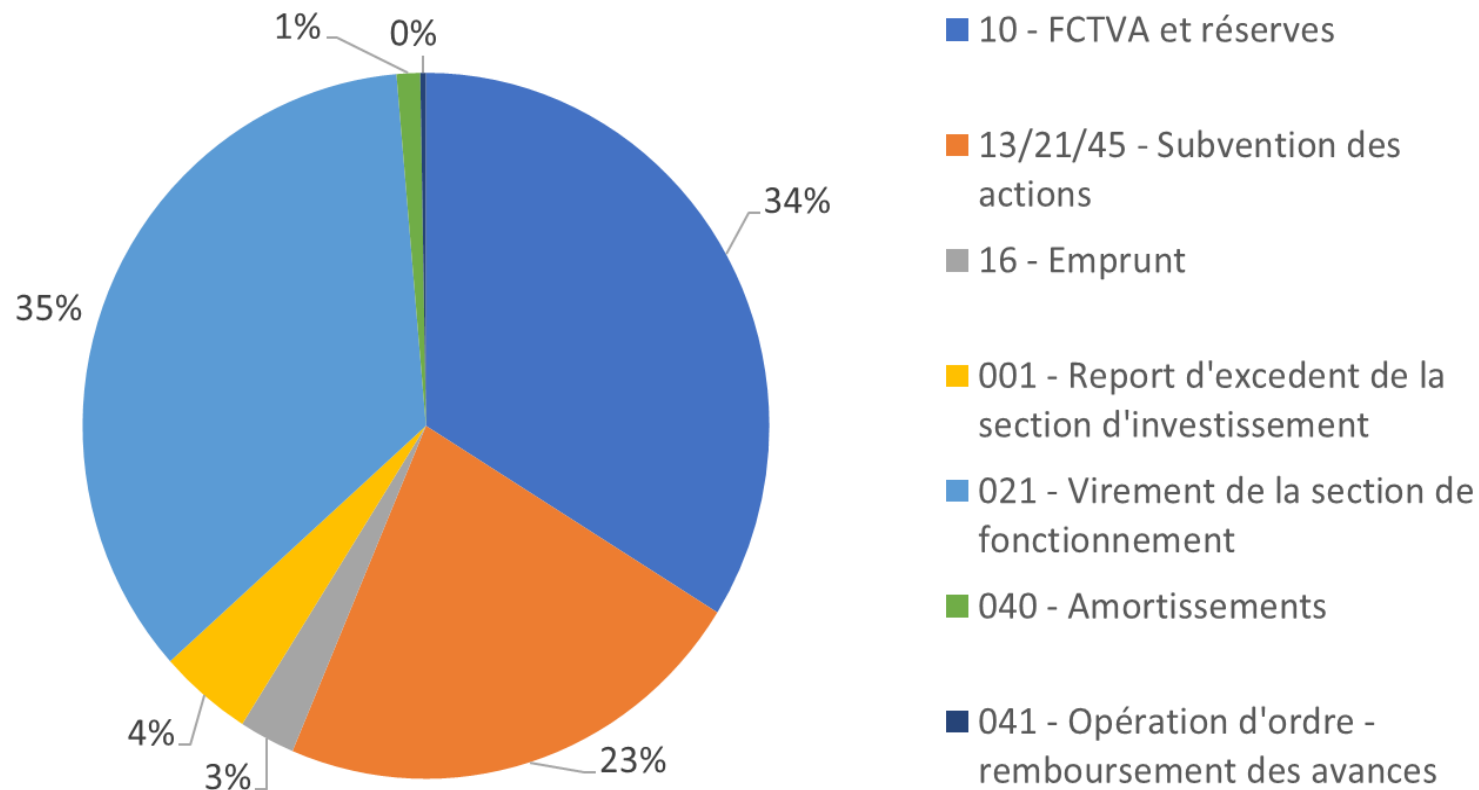
a) Les dépenses d'investissement

Répartition des dépenses d'investissement 2025 par chapitre



b) Les recettes d'investissement

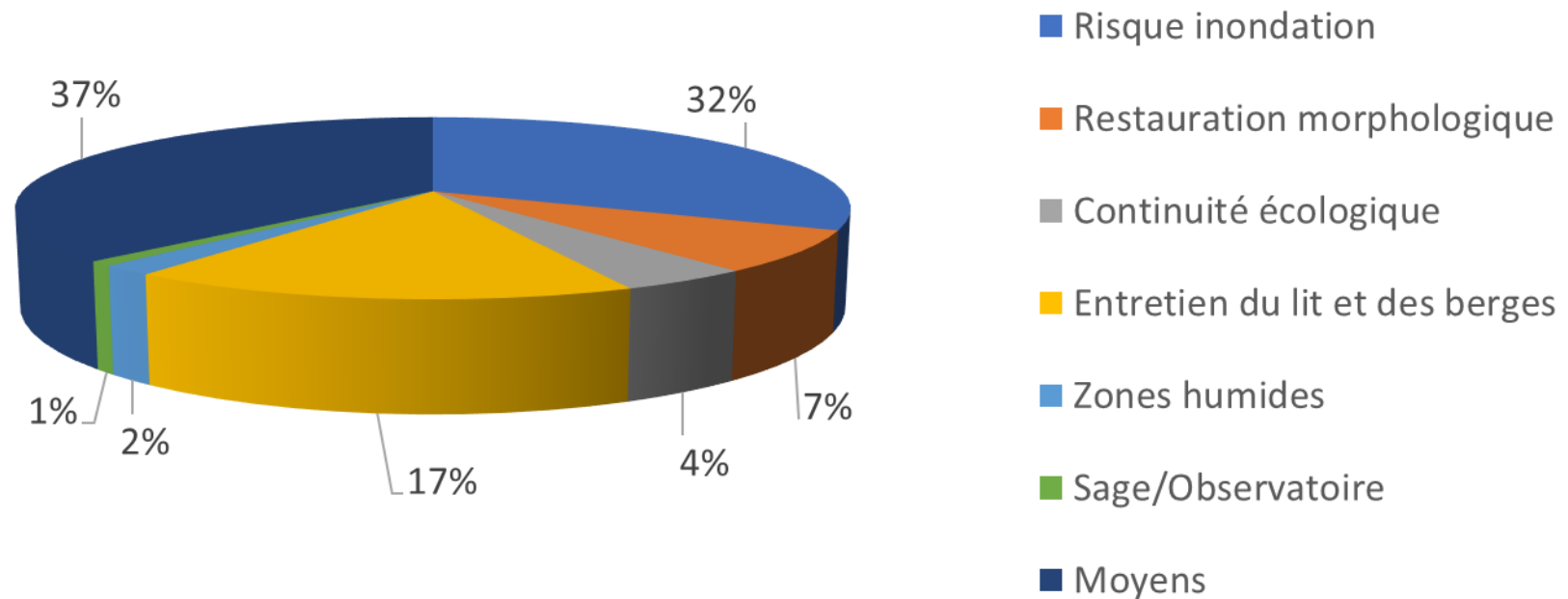
Répartition des recettes d'investissement 2025
par chapitre



c) Les actions d'investissement par thématique, prévues en 2025

- Les actions d'investissement, prévues en 2025, par thématique, inscrites en dépenses aux chapitres 20, 21, 23 et 45

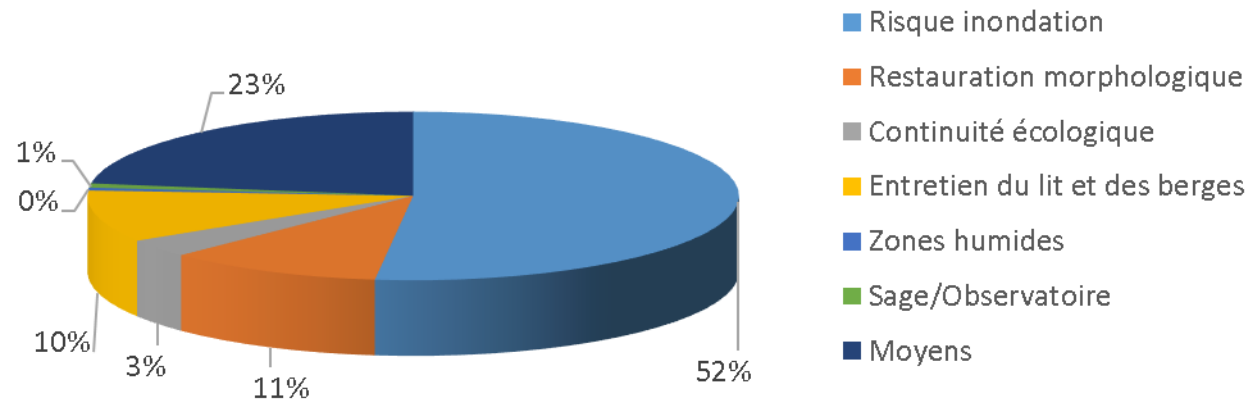
Répartition des dépenses liées aux actions inscrites en investissement, par thématique



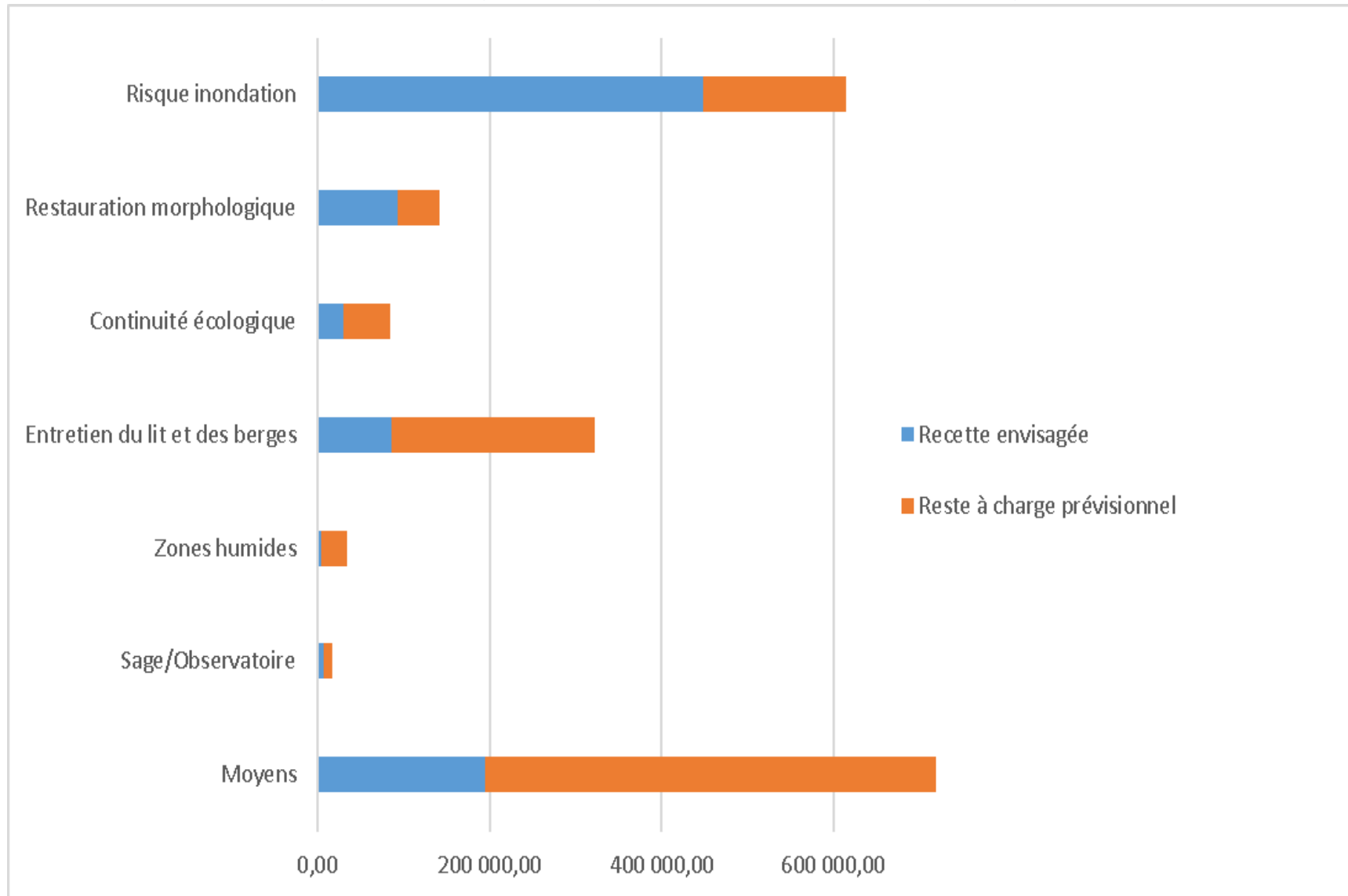
- Les actions d'investissement, prévues en 2025, par thématique, inscrites en recettes aux chapitres 13, 21 et 45

Ce chapitre comprend les cofinancements de chaque projet. Les subventions attendues inscrites au Budget Primitif se présentent comme suit :

Répartition des recettes liées aux actions inscrites en investissement, par thématique



• Les actions d'investissement, prévues en 2025, par thématique – détail recettes et restes à charge envisagés



• Les actions d'investissement, prévues en 2025, par thématique - détail par action

Thématiques	Opérations	BP Dépenses 2025 (y compris RAR)	BP Recettes 2025 (y compris RAR)	Reste à charge 2025 (y compris FCTVA)
Risque inondation	Système d'alerte de crue (PEP 2.1)	120 000,00	75 000,00	-45 000,00
	Étude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Livron/Loriol (PEP 7.1)	99 181,00	91 214,00	-7 967,00
	Étude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Crest (PEP 7.2)	150 000,00	100 000,00	-50 000,00
	Étude préalable aux travaux sur les ouvrages - digues Pontaix (PEP 7.3)	113 734,74	100 000,00	-13 734,74
	Régularisations administratives des systèmes d'endiguements (PEP 7.4)	94 500,00	42 187,50	-52 312,50
	Diagnostic approfondi du risque inondation / enjeux aléa (PEP 1.2)	36 913,20	40 000,00	3 086,80
	<i>SOUS-TOTAL Risque inondation</i>	<i>614 328,94</i>	<i>448 401,50</i>	<i>-165 927,44</i>
Entretien du lit et des berges	Eradication de la renouée du Japon	15 000,00	5 991,00	-9 009,00
	Gestion des atterrissements	96 000,00	21 639,00	-74 361,00
	Plan pluriannuel d'entretien PPE	211 371,00	58 333,00	-153 038,00
	<i>SOUS-TOTAL Entretien du lit des berges</i>	<i>322 371,00</i>	<i>85 963,00</i>	<i>-236 408,00</i>
Continuité écologique	Continuité écologique seuil Romezon - Mirabel-et-Blacons	20 000,00	0,00	-20 000,00
	Restauration de la continuité écologique du seuil moulin Reynaud - Grâne	64 193,20	29 994,00	-34 199,20
	<i>SOUS-TOTAL Continuité écologique</i>	<i>84 193,20</i>	<i>29 994,00</i>	<i>-54 199,20</i>
Restauration morphologique	Restauration morphologique du lit de la Drôme - Luc-en-Diois (phase 2)	46 524,00	29 660,00	-16 864,00
	Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant	95 905,07	63 066,84	-32 838,23
	<i>SOUS-TOTAL Restauration morphologique</i>	<i>142 429,07</i>	<i>92 726,84</i>	<i>-49 702,23</i>
Zone humide	Plan de gestion de la zone humide des Nays	34 650,00	4 725,00	-29 925,00
	<i>SOUS-TOTAL Zone Humide</i>	<i>34 650,00</i>	<i>4 725,00</i>	<i>-29 925,00</i>
Sage/Observatoire	Equipements pour suivi quantitatif	16 673,00	6 947,00	-9 726,00
	<i>SOUS-TOTAL Sage/Observatoire</i>	<i>16 673,00</i>	<i>6 947,00</i>	<i>-9 726,00</i>
Moyens	Construction du siège administratif	710 888,77	195 618,32	-515 270,45
	Matériel de bureau et informatique	8 000,00	0,00	-8 000,00
	Mobilier	1 000,00	0,00	-1 000,00
	Réserve	1 828 267,84	0,00	0,00
	<i>SOUS-TOTAL Moyens</i>	<i>2 548 156,61</i>	<i>195 618,32</i>	<i>-2 352 538,29</i>
TOTAL		3 762 801,82	864 375,66	-2 898 426,16

3. Les autorisations d'engagement – crédit de paiement (AE/CP) et autorisations de programme/crédit de paiement (AP/CP) 2025

a) En fonctionnement – AE/CP

N°	Autorisation d'engagement	Ajustement / Nouvelle	Montant AP	Avant 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Subv avant 2023	Subv 2024	Subv 2025	Subv 2026	Auto financement	Observations
1	Etude Plan de gestion stratégique des zones humides	Ajustement	127 327,09	67 725,84	59 601,25	0,00	0,00	45 576,00	0,00	0,00	45 576,00	36 175,09	70 % Agence de l'eau 10 % CD26
2	Elaboration du PTGE	Ajustement	77 000,84	0,00	27 000,84	50 000,00	0,00	0,00	26 841,00	0,00	26 841,00	23 318,84	70% Agence de l'eau
3	AMO Appui à la révision du SAGE	Ajustement	108 678,66	0,00	33 678,66	75 000,00	0,00	0,00	29 655,00	0,00	29 655,00	49 368,66	50 % Agence de l'eau
4	AMO rédaction PAPI	Nouvelle	60 000,00	0,00	0,00	40 000,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	10 000,00	30 000,00	50% Etat - FNRNM
	TOTAL		373 006,59	67 725,84	120 280,75	165 000,00	20 000,00	45 576,00	56 496,00	20 000,00	112 072,00	138 862,59	

b) En investissement – AP/CP

N°	Autorisation de programme	Ajustement / Nouvelle	Montant AP	Réalisé Avant 2024	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	Subv avant 2024	Subv 2024	Subv 2025	Subv 2026	Auto financement	Observations
1	Système d'alerte de crue - PEP 2.1	Ajustement	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	45 000,00	50 % Etat - FNRNM 25 % Fonds Vert
2	Etudes préalables pour la MOE et dossier réglementaires travaux sur les ouvrages de Livron/Loriol - PEP 7.1	Ajustement	252 512,90	8 392,90	144 939,00	99 181,00	0,00	0,00	78 443,69	84 302,00	0,00	89 767,21	50 % Etat - FNRNM 30 % CD26 Participation SDLP
3	Etude préalables pour la MOE et dossiers réglementaires travaux sur les ouvrages de Crest - PEP 7.2	Ajustement	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	50 000,00	50 %Etat - FNRNM 30 % CD26
4	Etude préalables pour la MOE et dossiers réglementaires travaux sur les ouvrages de Pontaix - PEP 7.3	Ajustement	150 000,00	0,00	36 265,26	113 734,74	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	50 000,00	50 % Etat - FNRNM 30 % CD26

N°	Autorisation de programme	Ajustement / Nouvelle	Montant AP	Réalisé Avant 2024	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	Subv avant 2024	Subv 2024	Subv 2025	Subv 2026	Auto financement	Observations
5	Régularisation administrative des systèmes d'endiguements par les services de l'Etat - PEP 7.4	Ajustement	135 000,00	0,00	0,00	94 500,00	40 500,00	0,00	0,00	42 187,50	42 187,50	50 625,00	50% Etat - FNRNM 25% Fonds Vert
6	Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant	Ajustement	96 133,68	0,00	228,61	95 905,07	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	36 133,68	50 % Etat - FNRNM 30 % CD26
7	Etudes restauration morphologique du matelas alluvial en aval de Luc-en-Diois (phase2)	Ajustement	642 800,00	864,00	2 440,10	46 524,00	592 971,90	0,00	0,00	29 660,00	358 253,86	254 886,14	50 % Agence de l'eau 22,5 % CD26
8	Restauration de la continuité écologique du seuil moulin Reynaud	Ajustement	73 006,09	8 812,89	0,00	64 193,20	0,00	26 796,00	4 458,00	29 994,10	0,00	11 757,99	70 % Agence de l'eau 10% CD26
9	Siège administratif et technique	Ajustement	1 264 602,59	480 670,13	73 043,69	710 888,77	0,00	308 640,00	87 000,00	195 618,32	0,00	673 344,27	40 % CD 26 40% Fonds Vert sur dépenses rénovation énergétique Vente du terrain
TOTAL			2 884 055,26	498 739,92	256 916,66	1 494 926,78	633 471,90	335 436,00	169 901,69	716 761,92	400 441,36	1 261 514,29	